CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU TRI DES DECHETS DE BRICOLAGE



Quels sont les déchets dangereux de bricolage?

On les reconnaît aux pictogrammes de danger apposés sur les emballages.



Il s'agit de peintures, vernis, solvants, colles, produits anti-rouille, décapants...

Mais aussi pinceaux, rouleaux, gants et chiffons souillés de ces produits.

Ils contiennent des composés toxiques qui peuvent porter atteinte à l'environnement s'ils ne sont pas éliminés dans une unité de traitement adaptée.

Il faut donc les séparer des autres déchets.

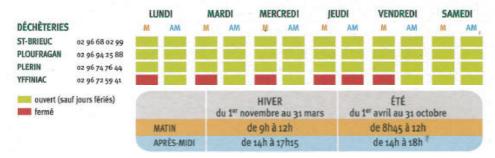
A l'usage, quels sont les bons réflexes à adopter?

- Lisons attentivement les étiquettes pour connaître les conditions d'emploi
- Stockons ces produits à l'abri des enfants
- Gardons les dans leurs emballages d'origine ou indiquons sur le contenant le nom du produit

Comment éliminer les déchets dangereux ?

Déposons à la déchèterie :

- le reste des produits et des résidus de rinçage dans leurs emballages bien fermés,
- les emballages vides ayant contenu ces produits,
- les outils et chiffons souillés.



Comment les éviter ou les réduire ?

- Privilégions les techniques nécessitant peu ou pas de produits chimiques (pose sans colle, ponçage mécanique...)
- Choisissons des produits présentant le logo NF Environnement ou l'écolabel européen (peintures par exemple) car leur impact sur l'environnement est moindre
- N'achetons et n'utilisons que les quantités nécessaires

Et pour le matériel électrique hors d'usage (perceuse, ponceuse...), les néons et les ampoules à économie d'énergie, comment s'en débarrasser ?

- Rapportons les en magasin lors de l'achat d'un produit neuf,
- Déposons les en déchèterie le cas échéant.

Et si les équipements électriques fonctionnement encore, donnons-les à une association comme Emmaüs par exemple.